

DÉLIBÉRATION **Conseil d'administration**

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°35-2020

Point 4.9.2.8

Point 4.9.2.8 de l'ordre du jour

Participation financière de l'IUT Robert Schuman aux test de langues TOEIC, WIDAF et DELE

EXPOSE DES MOTIFS :

L'IUT Robert Schuman souhaite continuer à favoriser la participation de ses étudiants aux tests de niveau en langues étrangères TOEIC (langue anglaise), WIDAF (langue allemande) et DELE (langue espagnole).

Il est ainsi proposé une participation financière de l'IUT aux tests à hauteur de 50 % dans la limite de :

- 4 000 € par certification du TOEIC et du WIDAF
- 1 200 € pour la certification du DELE

Chaque étudiant inscrit à l'IUT peut bénéficier d'une participation par certification.

WIDAF :

Tarif de l'inscription : 75 €

Participation financière de l'IUT : 37,50 €

TOEIC :

Tarif de l'inscription : 46 €

Participation financière de l'IUT : 23 €

DELE :

Tarif de l'inscription : 150 €

Participation financière de l'IUT : 75 €

Ces sommes sont à payer par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Strasbourg ou en espèces, auprès du Régisseur de recettes de l'IUT.

L'IUT s'acquittera de la facture globale des inscriptions validées.

En cas d'absence à l'une de ces certifications, la somme versée par l'étudiant ne lui sera pas remboursée, sauf absence dûment justifiée auprès du Service de la scolarité et des Relations internationales dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après la date de la certification. Les absences peuvent être justifiées par la production d'un certificat médical, d'une attestation, d'une convocation à un examen. Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, doit être attesté par un justificatif original. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

L'appréciation de la validité du motif d'absence relève de la compétence du Directeur de l'IUT.

En ce qui concerne les sessions de certifications du WIDAF et du TOEIC, celles-ci auraient dû se tenir en présentiel respectivement le 28 mars dernier. Au vu des circonstances et par application des mesures de confinement, nous avons été contraints de les annuler ; les cours étant suspendus jusqu'à l'été, celles-ci ne pourront malheureusement pas être reportées à cette fin d'année.

L'IUT étudie néanmoins la possibilité d'assurer ces sessions à distance.

Date de validation par le Conseil d'Institut de l'IUT Robert Schuman : 10 avril 2020 (Conseil à distance)

Par 22 voix pour, la CFVU a approuvé la participation financière de l'IUT Robert Schuman aux tests de langue TOEIC, WIDAF et DELE.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la participation financière de l'IUT Robert Schuman aux tests de langue TOEIC, WIDAF et DELE.

Résultat du vote :

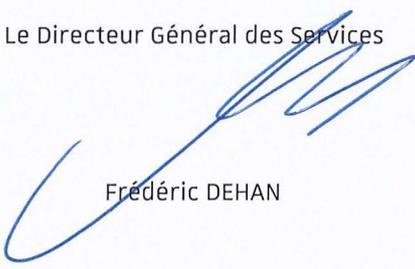
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN